

- Faculté des sciences économiques
- www.unine.ch/seco

Droit des médias (5AJ2009)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Master en journalisme et communication, orientation journalisme	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	3

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Printemps

Equipe enseignante

Denis MASMEJAN

Dr en droit, chargé d'enseignement à l'Université de Neuchâtel

Journaliste, secrétaire général de Reporters sans frontières Suisse, membre du Conseil suisse de la presse

denis.masmejan@unine.ch

+79 581 04 29

Contenu

La liberté de l'information (contenu et exceptions), les droits d'accès à l'information, les fuites et le secret rédactionnel, les méthodes d'investigation licites et illicites, la protection de la vie privée et de l'honneur, le statut de la radiodiffusion.

Le cours abordera ces thématiques principalement dans la perspective du droit suisse. Le cas échéant, des comparaisons avec le droit français, le droit allemand, le droit européen et le droit américain seront apportées.

Forme de l'évaluation

3 évaluations écrites de 30 minutes durant le cours. Les étudiants peuvent utiliser toute la documentation qu'ils jugeront utiles, mais les objets connectés ne sont pas admis en examen mais. En cas d'infraction à ces règles, les étudiants sont en situation de "fraude" et les éléments non admis leur seront retirés ou encore l'examen pourra être réputé échoué.

Un éventuel rattrapage des insuffisances se fera selon les mêmes modalités.

Les modalités d'évaluation décrites ci-dessus sont valables à la fois pour un enseignement en présentiel ou éventuellement à distance.

Documentation

Barrelet D. / Werly (2011), Droit suisse de la communication, 2ème éd. Berne

Derieux E. (2010), Droit des médias, Paris

Nobel P. / Weber R. (2007), Medienrecht, Bern

Studer P., Mayr von Baldegg R. (2012, 4ème éd.), Medienrecht für die Praxis, Zürich

D. Masméjan, B. Cottier et N. Capt (2014), Loi sur la radio-télévision

Forme de l'enseignement

Cours ex-cathedra, entrecoupé d'exercices pratiques. Les slides pwp sont mis à disposition des étudiants à l'avance ; ils contiennent de nombreux liens hypertextes vers les normes (le cas échéant la jurisprudence) applicables ainsi que des documents pertinents (prises de position des parties prenantes, rapports officiels, etc.).

Objectifs d'apprentissage

Au terme de la formation l'étudiant-e doit être capable de :

- Décrire les principales règles juridiques applicables aux médias et à la communication
- Analyser des cas pratiques
- Dédire la solution pertinente à un problème donné
- Justifier sa conclusion

Compétences transférables

- Evaluer les risques d'une situation
- Questionner le cadre juridique en place
- Développer un argumentaire
- Synthétiser des connaissances complexes

- Faculté des sciences économiques
- www.unine.ch/seco

Droit des médias (5AJ2009)